
DÉCISION N° 2022.11.143D

PORTANT SUPPRESSION D'UNE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AUPRÈS DU SERVICE PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE DE LA VILLE DE MONTÉLIMAR

Le Maire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 - article 238, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2009 portant application de l'article 8 du décret n°2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 2.0 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision 2021.10.119D portant création d'une régie d'avances et de recettes auprès du service programmation événementielle de la ville de Montélimar.

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date 18 novembre 2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes et d'avances auprès du service programmation événementielle de la ville de Montélimar est supprimée à compter du 1^{er} décembre 2022.

ARTICLE 2 :

Monsieur Le Maire de la ville de Montélimar et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montélimar, le 18 novembre 2022.

Visa de Monsieur Le Maire
de Montélimar



Pour Le Maire,
Le Conseiller délégué

Norbert GRAVES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14 DEC. 2022

Visa du Comp ID: 026:212601983-2022:118:202211_143D-AR

Pascal GARDON
Inspecteur des Finances Publiques

SGC PIERRELATTE
2 BD FREDERIC MISTRAL
BP 140 26702 PIERRELATTE
Tél : 04.75.97.20.20